

GUIDES ET ACCOMPAGNATEURS EN MILIEU AMAZONIEN

Brochure : 3347, IDCC : 2658

Tourisme,, Amazonie, Guyane.



Ce document n'est pas une version officielle, il est issu des informations de la base KALI de Legifrance (Journal Officiel). En cas de doute ou de litige, consultez le texte officiel.

Date de génération

15/05/2012

Sommaire

<u>Convention collective régionale du travail des guides d'expédition, guides accompagnateurs et guides animateurs en milieu amazonien du 12 mai 2007</u>	6
<u>Texte de base</u>	6
<u>Convention collective régionale du 12 mai 2007</u>	6
<u>Titre Ier : Objet et champ territorial, professionnel et catégoriel d'application</u>	6
<u>Champ d'application</u>	6
<u>Titre II : Conclusion du contrat de travail</u>	6
<u>Règles générales</u>	6
<u>Contrôle des aptitudes et des connaissances : épreuve préalable</u>	6
<u>Documents à remettre au salarié</u>	6
<u>Période d'essai</u>	6
<u>Emploi de personnel temporaire</u>	6
<u>Emploi de personnel sous contrat à durée déterminée</u>	6
<u>Egalité de traitement entre salariés français et étrangers</u>	6
<u>Titre III : Durée et organisation du travail</u>	6
<u>Chapitre III.1 : Durée du travail</u>	6
<u>Définition de la durée du travail</u>	6
<u>Horaire collectif. - Affichage</u>	6
<u>Contingent d'heures supplémentaires non soumis à autorisation</u>	6
<u>Heures supplémentaires exceptionnelles</u>	6
<u>Plafonds</u>	6
<u>Majoration pour heures supplémentaires</u>	6
<u>Equivalences et dérogations permanentes</u>	6
<u>Aménagement de l'horaire collectif</u>	6
<u>Epargne de la rémunération des heures supplémentaires</u>	6
<u>Chapitre III.2 : Organisation du travail</u>	6
<u>Semaine de travail en 6 jours</u>	6
<u>Horaires individualisés</u>	6
<u>Horaires à temps partiel</u>	6
<u>Modulation du temps de travail</u>	6
<u>Titre IV : Rémunération</u>	6
<u>Salaire mensuel</u>	6
<u>Déduction des heures non travaillées</u>	6
<u>Bulletin de paie</u>	6
<u>Paie</u>	6
<u>Egalité de rémunération entre les hommes et les femmes</u>	6
<u>Salaires minimaux</u>	6
<u>Indemnité de précarité</u>	6
<u>Titre V : Jours fériés - Autorisations d'absence - Congés payés</u>	6
<u>Chapitre V.1 : Jours fériés. - Autorisations d'absence</u>	6
<u>Chapitre V.2 : Congés payés</u>	6
<u>Chapitre V.2 Congés payés</u>	6
<u>Prise des congés payés</u>	6
<u>Durée des congés payés</u>	6
<u>Fractionnement des congés payés</u>	6
<u>Indemnité de congés payés. - Salaire horaire</u>	6
<u>Cinquième semaine de congés payés</u>	6
<u>Titre VI : Maladie - Accident - Maternité</u>	6
<u>Incidence de la maladie ou de l'accident sur le contrat de travail</u>	6
<u>Indemnisation des arrêts de travail</u>	6
<u>Modalités d'indemnisation</u>	6
<u>Pluralité d'arrêts au cours d'une même année civile</u>	6
<u>Conditions de travail particulières aux femmes enceintes</u>	6
<u>Indemnisation du congé de maternité</u>	6
<u>Maladies professionnelles spécifiques</u>	6

<u>Titre VII : Liberté d'opinion - Droit syndical - Représentation du personnel</u>	6
<u>Droit syndical et liberté d'opinion</u>	6
<u>Participation aux instances statutaires</u>	6
<u>Participation aux commissions paritaires régionales</u>	6
<u>Participation à la gestion d'organismes paritaires professionnels</u>	6
<u>Délégués du personnel et comités d'entreprise</u>	6
<u>Informations régulières des instances représentatives du personnel dans les entreprises</u>	6
<u>Titre VIII : Déplacements</u>	6
<u>TITRE VIII DÉPLACEMENTS</u>	6
<u>Chapitre VIII.1 : Petits déplacements</u>	6
<u>Définition des petits déplacements et objet des indemnités</u>	6
<u>Modalités de calcul et montants</u>	6
<u>Bénéficiaires des indemnités de petits déplacements</u>	6
<u>Point de départ des petits déplacements</u>	6
<u>Indemnité de repas</u>	6
<u>Indemnité de frais de transport</u>	6
<u>Indemnité de trajet</u>	6
<u>Détermination des modalités de calcul et du montant des indemnités de petits déplacements</u>	6
<u>Chapitre VIII.2 : Grands déplacements</u>	6
<u>Définition du grand déplacement</u>	6
<u>Définition de l'indemnité journalière de grand déplacement et de son montant</u>	6
<u>Jours pour lesquels le remboursement total ou partiel des dépenses supportées est obligatoire</u>	6
<u>Titre IX : Rupture du contrat de travail</u>	6
<u>Préavis</u>	6
<u>Heures pour recherche d'emploi</u>	6
<u>Indemnité de licenciement</u>	6
<u>Définition de l'ancienneté</u>	6
<u>Définition du salaire de base de l'indemnité de licenciement</u>	6
<u>Documents à remettre par l'employeur au salarié lors de son départ de l'entreprise</u>	6
<u>Titre X : Ancienneté</u>	6
<u>Prime d'ancienneté</u>	6
<u>Jours de congés d'ancienneté. - Modalités de calcul et d'octroi</u>	6
<u>Titre XI : Retraite complémentaire et régime de prévoyance</u>	6
<u>Retraite complémentaire et régime de prévoyance des salariés</u>	6
<u>Titre XII : Formation professionnelle</u>	6
<u>TITRE XII FORMATION PROFESSIONNELLE</u>	6
<u>Orientations générales</u>	6
<u>Observatoire régional prospectif des métiers et des qualifications des guides et accompagnateurs en milieu amazonien</u>	6
<u>Contrat de professionnalisation</u>	6
<u>Période de professionnalisation</u>	6
<u>Tutorat</u>	6
<u>Dispositions financières relatives aux contrats et périodes de professionnalisation</u>	6
<u>Droit individuel à la formation DIF</u>	6
<u>Financement de la formation professionnelle par les entreprises occupant au moins 10 salariés</u>	6
<u>Financement de la formation professionnelle par les entreprises occupant moins de 10 salariés</u>	6
<u>Maître d'apprentissage</u>	6
<u>Axes de progrès pour la formation initiale et l'apprentissage</u>	6
<u>Statut de l'apprenti</u>	6
<u>Débit. - Formation</u>	6
<u>Titre XIII : Classification des salariés</u>	6
<u>Classifications et coefficients</u>	6
<u>Valeur du point</u>	6
<u>Salaire brut mensuel de base</u>	6
<u>Salariés travaillant par intermittence</u>	6
<u>Titre XIV : Hygiène et sécurité</u>	6

<u>Règles générales d'hygiène et de sécurité</u>	6
<u>Formation à la sécurité</u>	6
<u>Risques professionnels</u>	6
<u>Titre XV : Dispositions propres à favoriser les relations et le dialogue social dans la branche et dans les entreprises</u>	6
<u>Quitus social</u>	6
<u>Dates d'application des accords de branche</u>	6
<u>Commission d'interprétation et de conciliation</u>	6
<u>Financement du paritarisme</u>	6
<u>Intéressement</u>	6
<u>Rapport annuel de branche</u>	6
<u>Titre XVI : Autres dispositions</u>	6
<u>Emploi des handicapés</u>	6
<u>Conditions particulières du travail des femmes et des jeunes</u>	6
<u>Travail des femmes</u>	6
<u>Travail des jeunes</u>	6
<u>Apprentissage</u>	6
<u>Egalité professionnelle. - Egalité de traitement</u>	6
<u>Avantages acquis</u>	6
<u>Titre XVII : Dispositions finales</u>	6
<u>Durée. - Révision. - Dénonciation</u>	6
<u>Textes Attachés</u>	6
<u>Modification de la convention</u>	6
<u>Dénomination</u>	6
<u>Corrections à la convention collective régionale</u>	6
<u>Dépôt. - Extension</u>	6
<u>Création de CQP des métiers du guidage</u>	6
<u>Préambule</u>	6
<u>Champ d'application</u>	6
<u>Définition et objet des CQP</u>	6
<u>Accès à la certification</u>	6
<u>CQP de guide en milieu amazonien</u>	6
<u>Organismes de formation</u>	6
<u>Conditions d'obtention des CQP</u>	6
<u>Composition du jury</u>	6
<u>Bilan</u>	6
<u>Application de l'accord</u>	6
<u>Dépôt et extension</u>	6
<u>Salaires, valeur du point et classifications</u>	6
<u>Préambule</u>	6
<u>Modifications à l'article 13.1 « Classifications et coefficients »</u>	6
<u>Fixation de la valeur du point (art. 13.2 de la convention collective régionale)</u>	6
<u>Grille des salaires bruts mensuels de base au 1er juillet 2011 (art. 13.3 de la convention collective régionale)</u>	6
<u>Textes du BOCC</u>	6
<u>Arrêté du 25 février 2008 portant extension de la convention collective régionale du travail des guides et accompagnateurs en milieu amazonien (n° 2658)</u>	6
<u>Textes du Journal Officiel</u>	6
<u>JORF n°0056 du 6 mars 2012</u>	6

Cet exemplaire de la convention collective que vous recherchez vous est gracieusement offert par eCoco.

Pour activer les liens vers les articles de la convention ou vers les codes, imprimer le texte, obtenir la définition des sigles, utiliser les index thématiques, alphabétiques ou chronologiques, vous avez le choix entre deux produits :

* Acheter la version complète de la convention collective : [cliquez ici](#) (prix : 2 € max TTC)

* Acheter un abonnement annuel à la version complète : [cliquez ici](#) (prix : 10 € TTC)

Voici un résumé des points forts de nos conventions collectives :

Pour trouver les informations recherchées	Pour améliorer la lecture du texte		
 <p>Index thématique</p> <ul style="list-style-type: none">Champ d'applicationCongés annuelsCongés exceptionnels	<p>L'index thématique vous permet de retrouver rapidement votre sujet d'intérêt sans effectuer de recherche dans le texte de la convention collective.</p>	 <p>l'entreprise.</p> <p>Le préavis donne droit au salarié de l'article 16.</p> <p>Le salarié sera payé au prorata du te</p>	<p>Des liens permettent d'accéder directement aux articles qui sont cités dans la convention collective.</p>
 <p>Salaires</p> <ul style="list-style-type: none">nationalETAMAvenant relatif aux salaIngénieurs et cadres	<p>Les articles concernant un thème sont regroupés.</p>	 <p>ale 1967-12-16, en vigueur le 1er janvier 1988, é</p> <p>dans la situation juridique de l'employé la modification subsistent entre le no</p> <p>l'article L. 122-12 du code du travail.</p>	<p>Les liens vers les articles de code vous permettent de lire directement le texte référencé.</p>
 <p>Index alphabétique</p> <ul style="list-style-type: none">ABBénéficiaires du régime...Rilan de compétences fa	<p>Tous les articles sont répertoriés dans un index alphabétique permettant de les retrouver rapidement.</p>	 <p>généralistes ou cadres, ni des dispositions c</p> <p>classification ETAM, les titulaires des c</p> <p>ssus, lorsqu'ils n'occupent pas aux term</p> <p>uvre des connaissances correspondant</p>	<p>La définition des sigles utilisés dans le texte s'obtient en cliquant directement sur le sigle.</p>
 <p>Liste chronologique des textes</p> <ul style="list-style-type: none">15 Décembre 1987 : Accord15 Décembre 1987 : Conven15 Décembre 1987 : Protoc15 Décembre 1987 : Diction	<p>Les dates des textes sont ordonnées afin de retrouver un texte en fonction de sa date de signature.</p>	 <p>Convention collective national</p> <ul style="list-style-type: none">Textes du BOCCAccord du 13 décembre 20Accord du 11 décembre 20	<p>Les textes signés par les partenaires sociaux mais qui n'ont pas encore été intégrés dans la convention collective sont directement consultables.</p>

L'équipe eCoco vous remercie pour l'intérêt que vous apportez à nos produits.

Pour nous contacter : [cliquez ici](#)

Le plan de la convention collective que vous recherchez vous est présenté ci-dessus : [cliquez ici](#).

Pour obtenir **gratuitement** plus d'informations concernant cette convention collective : [cliquez ici](#)

* Acheter la version complète de la convention collective : [cliquez ici](#) (prix : 2 € max TTC)

* Acheter un abonnement annuel à la version complète : [cliquez ici](#) (prix : 10 € TTC)

Voici un résumé des points forts de nos conventions collectives :

Pour trouver les informations recherchées	Pour améliorer la lecture du texte		
 <p>Index thématique</p> <ul style="list-style-type: none">Champ d'applicationCongés annuelsCongés exceptionnels	<p>L'index thématique vous permet de retrouver rapidement votre sujet d'intérêt sans effectuer de recherche dans le texte de la convention collective.</p>	 <p>l'entreprise.</p> <p>Le préavis donne droit au salarié de l'article 16.</p> <p>Le salarié sera payé au prorata du te</p>	<p>Des liens permettent d'accéder directement aux articles qui sont cités dans la convention collective.</p>
 <p>Salaires</p> <ul style="list-style-type: none">nationalETAMAvenant relatif aux salaIngénieurs et cadres	<p>Les articles concernant un thème sont regroupés.</p>	 <p>ale 1987-12-16, en vigueur le 1er janvier 1988, é</p> <p>dans la situation juridique de l'employ</p> <p>la modification subsistent entre le no</p> <p>l'article L. 122-12 du code du travail.</p>	<p>Les liens vers les articles de code vous permettent de lire directement le texte référencé.</p>
 <p>Index alphabétique</p> <ul style="list-style-type: none">ABBénéficiaires du régime (Rilan de compétences (a	<p>Tous les articles sont répertoriés dans un index alphabétique permettant de les retrouver rapidement.</p>	 <p>généralistes ou cadres, ni des dispositions c</p> <p>classification E.T.A.M., les titulaires des c</p> <p>ssus, lorsqu'ils n'occupent pas aux term</p> <p>uvre des connaissances correspondant</p>	<p>La définition des sigles utilisés dans le texte s'obtient en cliquant directement sur le sigle.</p>
 <p>Liste chronologique des textes</p> <ul style="list-style-type: none">15 Décembre 1987 : Accord15 Décembre 1987 : Conven15 Décembre 1987 : Protoc15 Décembre 1987 : Protoc	<p>Les dates des textes sont ordonnées afin de retrouver un texte en fonction de sa date de signature.</p>	 <p>Convention collective national</p> <ul style="list-style-type: none">Textes du BOCCAccord du 13 décembre 20Accord du 11 décembre 20	<p>Les textes signés par les partenaires sociaux mais qui n'ont pas encore été intégrés dans la convention collective sont directement consultables.</p>

L'équipe eCoco vous remercie pour l'intérêt porté à ses produits.

Pour nous contacter : [cliquez ici](#)